

FICHE ÉLÈVE INTENDANCE
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT ET A REDONNER A L'ÉTABLISSEMENT

- NOM : PRÉNOM : CLASSE :
- NÉ (E) LE A DÉPARTEMENT :
- QUALITE DE L'ÉLÈVE : EXTERNE DP INTERNE
 - **COCHER LA CASE CORRESPONDANTE**
- **NOM ET PRENOM DU REPRÉSENTANT LEGAL :**
- **ADRESSE DU REPRÉSENTANT LEGAL :** (Adresse principale de l'élève)
- TEL DOMICILE:..... PERE : TEL TRAVAIL
- TEL PORTABLE..... MERE : TEL TRAVAIL
- **JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE POUR POUVOIR EFFECTUER LE RÉGLEMENT DES BOURSES OU TOUT AUTRE REMBOURSEMENT**
- **ATTENTION !!!SANS REMISE DE CE DOCUMENT, LE MONTANT DES BOURSES OU TOUT AUTRE REMBOURSEMENT NE SERA PAS VERSÉ, Y COMPRIS POUR LES ANCIENS ÉLÈVES.**
- Si vous percevez pour la rentrée 2023 l'**ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE**, merci de nous fournir l'attestation de paiement de la CAF portant mention du versement pour votre enfant.
- **REMISES D'ORDRE :** Confère règlement de la restauration
- stages en entreprise-Intempérie : fermeture exceptionnelle de la restauration-la famille n'a aucune démarche à effectuer -Absence pour maladie de plus de 15 jours consécutifs, avec certificat médical et en dehors des périodes des vacances scolaires transmission du certificat OBLIGATOIRE - Grève- **Jeûne religieux ; demande à effectuer avant le début du trimestre concerné** - vote du CA du 14.06.2001, intempérie, (situation exceptionnelle), vote du CA du 27.06.2016

Merci de remplir recto et verso

SERVICE INTENDANCE
LIGNE DIRECTE : 04. 90.34.91.18
STANDARD : 04.90.34.46.10

LP ARGENSOL
2 RUE HENRI DUNANT
84106 ORANGE

NOTE AUX FAMILLES

A REMPLIR PAR TOUS LES ÉLÈVES (Y COMPRIS LES ÉLÈVES EXTERNES)

FICHE INTENDANCE A RENDRE

Les familles désirant inscrire leurs enfants à la demi-pension et à l'internat pour l'année scolaire 2023-2024 devront REMPLIR OBLIGATOIREMENT CE QUESTIONNAIRE :

TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ ENTIÈREMENT

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE :

CLASSE :

Qualité de l'élève au 1er TRIMESTRE 2023-2024 EXTERNE

SEPT- DEC 2023 DP

INTERNE

CHOIX DES JOURS DE DEMI-PENSION ET MONTANT DU FORFAIT CHOISI PAR TRIMESTRE

Ces montants correspondent à 2023, ils seront susceptibles de varier pour 2024

FORFAIT 3 JOURS	FORFAIT 4 JOURS	FORFAIT 5 JOURS	INTERNAT
151.12 <input type="checkbox"/>	196.98 <input type="checkbox"/>	234.78 <input type="checkbox"/>	579.27 <input type="checkbox"/>

Possibilité de modifier le choix des jours jusqu'au 30 septembre 2023.

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

SONT CONSIDÉRÉS COMME EXTERNES LES ÉLÈVES QUI FRÉQUENTENT LA RESTAURATION

1 JOUR OU 2 JOURS PAR SEMAINE MAXIMUM (4€ le repas)

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur

TOUT TRIMESTRE COMMENCE EST DÛ

**CE CHOIX NE POURRA PAS ÊTRE MODIFIÉ EN COURS DE TRIMESTRE
TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE DEMANDÉ EN DÉBUT DE TRIMESTRE
UN REPAS NON PRIS NE PEUT ÊTRE REMPLACÉ PAR UN AUTRE JOUR**

Je soussigné (nom prénom) :

responsable légal de l'élève identifié ci dessus, déclare

a) - avoir pris connaissance du mode de fonctionnement du restaurant scolaire et cocher les jours correspondants au repas pris :

b) – Une avance sera demandée lors de l'inscription de votre enfant.

- En Demi-pension 100.00 euros - En internat de 150.00 euros

Si vous vous opposez à l'enregistrement des données biométriques de votre enfant dans ce cas un badge d'accès à la restauration scolaire sera délivré au prix initial de 3 euros.

Dès la rentrée de septembre 2023 un service de règlement en ligne sera ouvert.

Rendez-vous sur le site du lycée : Restauration scolaire/ Paiement en ligne. Vos identifiants pour accéder à votre espace personnel vous seront communiqués. (si vous les avez perdus, contactez l'intendance).

c) - verser la somme correspondant au forfait pour le 1er trimestre soit :

MONTANT À PAYER DÈS RÉCEPTION DE LA FACTURE QUI SERA ENVOYÉE AUX RESPONSABLES D'ÉLÈVES DÈS LE DÉBUT DU TRIMESTRE

(Possibilité d'échelonner le paiement en plusieurs fois)

SOIT PAR

- Paiement en ligne sur le site du lycée ou Espèces ou

- Chèque : libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du LP Argensol,

Fait à le 2023

NOM ET PRÉNOM (responsable de l'élève)

SIGNATURE OBLIGATOIRE
DES PARENTS